



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 26
- Absents : 3
- Pouvoirs : 2
- Votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 8 AVRIL 2015

Convoqués le 1 avril 2015

Le 8 avril 2015 à 20h35, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, MONGIN Claude, *adjoint au Maire*, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, *adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, *adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *adjoint au Maire*, SEVESTE Arnaud, *adjoint au Maire*, MASSON Isabelle, *adjoint au Maire*, RENAUDET Denis, ZUCCOLO Isabelle, BOURUMEAU Christophe, SIEVERT-PÉRÉ Guy Christian, MATHÉROT Olivier, VACHER Gérard, CHOULET Gérard, PORTE Dominique, BENOIT Dominique, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LANNERÉE Véronique, OFFROY Patrick, GIUDICELLI Sandrine, LEROY Virginie, BORDERIEUX Patricia, GANDARD François, JULIEN Virginie, MOISSET Christian (à partir du point 7 de l'ordre du jour).

Avaient donné pouvoir :

M.USSEGLIO-VIRETTA Guy à Monsieur Jean-Paul GARCIA - Mme DANSOU Viviane à M. RENAUDET Denis

Étaient absents : M. MOISSET Christian (jusqu'au point 6 de l'ordre du jour)

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Yvonne Badoz-Griffond, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire (délibération n°07.2015)

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral et suite à la démission de Madame Sandrine Arbon (liste Union Gretzoise), Monsieur Patrick Offroy (liste Union Gretzoise) a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

2 – Commissions municipales – remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire (délibération n°08.2015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret et a approuvé, *par 25 voix pour et 3 abstentions*, la nomination de Monsieur Offroy Patrick au sein des commissions municipales suivantes : personnel communal – Prévention et sécurité – Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme – Culture – Environnement.

3 – CCAS : remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire (délibération n°09.2015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret et a procédé à l'élection, *par 25 voix pour et 3 abstentions*, de Monsieur Arnaud Seveste en tant que membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

4 – Comité d'éthique de la vidéoprotection urbaine : remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

(délibération n°10.2015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret et a approuvé, *par 25 voix pour et 3 abstentions*, la nomination de Monsieur Offroy Patrick au sein du Comité d'éthique de la vidéoprotection urbaine.

5 – Syndicat de transport intercommunal Gretz-Armainvilliers et Ozoir la Ferrière (STIGO) : remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire (délibération n°11.2015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret et a approuvé, *par 25 voix pour et 3 abstentions*, la nomination de Monsieur Offroy Patrick en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat de transport intercommunal Gretz-Armainvilliers et Ozoir la Ferrière.

2 – Adoption du procès verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 11 mars 2015

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 11 mars 2015.

3 – Compte rendu des décisions du Maire (délibération n°12.2015)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23, et de celles de la délibération n°26.2014 en date du 29 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes : **Décision n° 2015-09** (Cette décision annule et remplace la décision n°2014-27 du 18 août 2014) - Accepte l'offre de la Société MATECIR SAS concernant le contrat d'entretien des défibrillateurs installés dans les bâtiments communaux et signe avec cette société un contrat d'un an renouvelable trois fois d'un an. Le montant de la première année s'élève à 1 425,60 € HT.

Décision n° 2015-10 : Convention pour une durée de cinq années à compter de la signature des deux parties pour la consommation électrique annuelle des matériels de vidéo protection raccordés sur le comptage de la pharmacie située au 54 boulevard Victor Hugo à Gretz-Armainvilliers. La ville s'engage à rembourser à la pharmacie une somme annuelle telle que définie dans le cadre de la convention du 19 septembre 2013 et révisable selon le prix du kWatt/h. **Décision n° 2015-11** : Contrat de cession de droits d'exploitation du concert « Spectacle cabaret Russe » avec l'association Balalaïka, association loi 1901, dont le siège social est situé 93 rue de Javel à Paris 15^{ème}, représentée par sa présidente, Mme Annie Marquant, pour une représentation programmée le 15 mars 2015. Le coût de ce contrat est de 2 000 € TTC. **Décision n° 2015-12** : Avenant au contrat d'assistance du logiciel CONCERTO OPUS d'adjonction d'un module Interface Comptable avec la Société ARPÈGE 13 rue de la Loire – BP 23619 à Saint-Sébastien sur Loire 44236 pour un montant annuel de 108 euros TTC.

4 – Bons sportifs et culturels – Année scolaire (délibération n°13.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2016 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association Zumb'n Sister ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2015/2016 et décidé, à l'unanimité, de reconduire les conditions d'utilisation de ces bons.

5 – Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2015/2016 (délibération n°14.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 33 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2015/2016.

6 – Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2015/2016 (délibération n°15.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2015/2016, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2015, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande. **Fixé**, à l'unanimité, à 133 euros le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2015/2016.

7 – Classes de découverte école élémentaire Georges Travers : année scolaire 2014/2015 (délibération n°16.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité (Monsieur Arnaud Seveste ne prenant pas part au vote), de programmer pour l'année scolaire 2014/2015, un séjour en classe de découverte en Auvergne sur le thème de la découverte des volcans, du 22 au 27 juin 2015, au bénéfice de trois classes de CE2 – CM1 et CM2 de l'école élémentaire Georges Travers, soit 74 écoliers à ce jour (ce chiffre étant susceptible d'évoluer en fonction des effectifs de ces classes) ; a décidé compte tenu des difficultés à recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses et a fixé comme suit la participation des familles pour ce séjour :

Ressources mensuelles	Famille avec :			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 1 164 €	69,50 €	65,90 €	60,40 €	54,90 €
1 165 € à 1 410 €	77,90 €	73,80 €	67,60 €	61,50 €

1 411 €	à 1 607 €	87,20 €	82,60 €	75,80 €	68,90 €
1 608 €	à 1 832 €	97,70 €	92,60 €	84,80 €	77,10 €
1 833 €	à 2 089 €	109,40 €	103,70 €	95,00 €	86,40 €
2 090 €	à 2 382 €	122,60 €	116,10 €	106,40 €	96,80 €
2 383 €	à 2 715 €	137,30 €	130,00 €	119,20 €	108,40 €
2 716 €	à 3 095 €	153,70 €	145,60 €	133,50 €	121,40 €
3 096 €	à 3 528 €	172,20 €	163,10 €	149,50 €	135,90 €
3 529 €	à 4 022 €	192,80 €	182,70 €	167,50 €	152,20 €
4 023 €	à 4 585 €	216,00 €	204,60 €	187,60 €	170,50 €
4 586 €	à 5 227 €	241,90 €	229,20 €	210,10 €	191,00 €
5 228 €	à 5 959 €	270,90 €	256,70 €	235,30 €	213,90 €
Au-delà de	5 959 €	307,40 €	287,50 €	263,50 €	239,60 €

8 – Classes de découverte école élémentaire Georges Travers : demande de subvention (délibération n°17.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité (Monsieur Arnaud Seveste ne prenant pas part au vote), d'accorder une subvention de 810 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Georges Travers dans le cadre de l'organisation de séjours en classes de découverte pour 3 classes de l'établissement.

9 – Accueil de loisirs de loisirs sans hébergement : organisation de mini-séjours – été 2015 (délibération n°18.2015)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'organiser trois mini-séjours durant les vacances d'été, soit du 20 au 24 juillet et du 10 au 14 août 2015 pour les enfants âgés de 7 à 10 ans et du 27 au 31 juillet pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans ; a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 129 euros ; décidé que les modalités d'annulation restent celles prévues à l'article 3.2 du règlement de fonctionnement du service d'accueil de loisirs sans hébergement en ce qui concerne la facturation des demi-journées, le forfait restant dû et décidé, compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

10 – Formation des élus – Bilan 2014

Le Conseil municipal a pris acte du bilan 2014 des actions de formation des élus municipaux.

11 – Utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France – année 2014 (délibération n°19.2015)

Le Conseil municipal a donné acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation « Fonds de solidarité de la région Ile-de-France » d'un montant de 257 072 euros au titre de l'année 2014, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Equipement	Fonctionnement	Coût sur 2013	Dont FSRIF	% FSRIF	
Cadre de vie/ aménagement	Voirie divers sites	Accessibilité PMR		15 170,00	2 500,00	16,48%	
	* Site Mairie (PM, Etat Civil, Annexe)	Accessibilité PMR		94 592,00	15 000,00	15,86%	
	Eglise	travaux de rénovation du patrimoine		392 934,00	6 000,00	1,53%	
	Police municipale	construction d'un poste de police municipale		67 180,00	5 000,00	7,44%	
	Divers sites	couverture Haut Débit			592 764,00	40 000,00	6,75%
			vidéo-protection		271 283,00	20 000,00	7,37%
		fleurissement		25 880,00	2 000,00	7,73%	
Culture/Sport	Tennis	tennis couverts		1 275 967,00	20 000,00	1,57%	
	Stade Laumondé	Vestiaires		653 841,00	20 000,00	3,06%	
	Bibliothèque		livres	5 751,00	1 000,00	17,39%	
Scolaire	Ecoles/Collège		aide aux familles c/c les fournitures scolaires	9 703,00	1 500,00	15,46%	

	Collège/Lycées		aide aux familles c/c la mobilité des jeunes	86 566,00	10 947,00	12,65%
Jeunesse	Accueil de loisirs sans hébergement		sorties enfants	11 134,00	1 500,00	13,47%
			sorties adolescents	4 777,00	1 000,00	20,93%
Petite enfance	Relais assistantes maternelles		activités d'éveil	635,00	100,00	15,75%
Total :				3 508 177,00	146 547,00	4,177%

*Site Mairie : Accessibilité local police municipale, Etat civil, salle des mariages, et annexe (salle du conseil municipal, service enfance, service urbanisme, accès Poste)

12 – Transaction immobilières - Bilan 2014 (délibération n°20.2015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan 2014 des transactions immobilières qui s'établit à l'acquisition d'un droit au bail sur la parcelle B101 sise 65 rue de Paris.

13 – Vote du compte de gestion de la commune – exercice 2014 (délibération n°21.2015)

Le Conseil municipal a déclaré, par 25 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2014, n'appelait ni observation, ni réserve.

14 – Vote du compte de gestion de l'assainissement – exercice 2014 (délibération n°22.2015)

Le Conseil municipal a déclaré, par 25 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2014, n'appelait ni observation, ni réserve.

15 – Vote du compte administratif de la commune – exercice 2014 (délibération n°23.2015)

le Conseil municipal a adopté, par 24 voix pour et 4 abstentions (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 212 440 ,49 euros Restes à réaliser N-1 : 5 655,90 euros Recettes : 10 527 088,68 euros Solde excédentaire : 1 308 992,29 euros	Dépenses : 1 880 597,57 euros Restes à réaliser n-1 : 2 660 435,65 euros Recettes : 3 775 176,77 euros Report n-1 : 347 381,68 euros Restes à réaliser n-1 : 732 956,81 euros Solde excédentaire : 314 482,04 euros

16 – Vote du compte administratif 2014 de l'assainissement (délibération n°24.2015)

Le Conseil municipal a adopté, par 24 voix pour et 4 abstentions (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2014 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 69 906,47 euros Restes à réaliser N-1 : 4 623,07 euros Recettes : 187 330,73 euros Report n-1 : 10 000 euros Solde excédentaire : 122 801,19 euros	Dépenses : 199 877,61 euros Restes à réaliser n-1 : 17 400 euros Recettes : 146 904,18 euros Report n-1 : 1 051 955,18 euros Solde excédentaire : 981 581,75 euros

17 - Affectation des résultats 2014 – Commune (délibération n°25.2015)

Le conseil municipal a procédé, par 25 voix pour et 4 abstentions, à l'affectation du résultat du compte administratif de la commune comme suit :

- ▶ Affectation en réserve d'investissement sur budget 2015 : 1 314 648,19 euros

18 - Affectation des résultats 2014 – Assainissement (délibération n°26.2015)

Le Conseil municipal a procédé, par 25 voix pour et 4 abstentions, à l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2015 : 10 000 euros
- ▶ Affectation en réserve d'investissement sur budget 2015 : 117 424,26 euros

19 – Subventions annuelles de fonctionnement attribuée aux associations pour l'année 2015 (délibération n°27.2015 – 28.2015 – 29.2015 – 30.2015 – 31.2015 – 32.2015 – 33.2015 – 34.2015 – 35.2015)

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité des votants, les montants 2015 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

